



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04 JUIN 2024

ID : 085-200061265-20240530-2024_4_05-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 23

DELIBERATION
DL CIAS 2024-4-05

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 04 JUIN 2024

- la publication le : 04 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 mai, s'est réuni à 18h00 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Nelly HERROU, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Guillaume BOSSARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Dominique SIONNEAU à Muriel HABERT.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

ALSH L'Aiguillon sur Vie, Givrand et Saint Révérend :
Prise en charges des coûts de fonctionnement des
bâtiments enfance

Le Conseil d'Administration du CIAS du 4 juillet 2023 a approuvé le "rattrapage" des charges de fonctionnement des bâtiments Enfance des communes de L'Aiguillon sur Vie, Givrand et Saint Révérend.

Considérant le transfert de la compétence Enfance au CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie le 01^{er} janvier 2022 et le souci de proposer une politique budgétaire équitable auprès de toutes les collectivités, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider la participation financière du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie aux charges de fonctionnement des bâtiments dédiés à l'accueil extrascolaire des enfants des communes de L'Aiguillon sur Vie, Givrand et de Saint Révérend pour l'année 2023 sur la base 70% CIAS / 30% Commune.

La somme de 40 391,53€ a été inscrite au budget 2023. Les 1 237,18€ manquants sont pris sur le budget 2024 via un virement de crédit sur la ligne projet culturel (6188).

Rattrapage des charges de fonctionnement des bâtiments enfance Année 2023

	L'Aiguillon sur Vie	Givrand	Saint Révérend	TOTAL
Fluides (eau, électricité, gaz, téléphonie)	1 974,86 €	5 270,57 €	2 890,60 €	10 136,03 €
Entretien (nettoyage des locaux, maintenance, assurance)	7 256,66 €	7 395,36 €	10 956,92 €	25 608,94 €
Réparation (Agents techniques, matériel)		3 262,70 €	2 621,04 €	5 883,74 €
Total	9 231,52 €	15 928,63 €	16 468,56 €	41 628,71 €

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1 et L.5211-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.227-4 et R.227-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS du 4 juillet 2023,

Vu les projets de convention de mise à disposition des bâtiments enfance dans le cadre de l'exercice de la compétence accueil extrascolaire avec les communes de L'Aiguillon sur Vie, Givrand et Saint Révérend pour l'année 2023,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion de conventions de mise à disposition des bâtiments Enfance liés à la compétence accueil extrascolaire avec les communes de L'Aiguillon sur Vie, Givrand et Saint Révérend pour l'année 2023 ;

Article 2 : d'approuver que ces conventions intègrent, pour l'année 2023, la participation financière du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie aux charges de fonctionnement des bâtiments dans les conditions fixées au rapport ;

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04 JUIN 2024

ID : 085-200061265-20240530-2024_4_05-DE

Article 3 : d'autoriser le Monsieur le Président ou son représentant, à signer ces conventions et tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 3 juin 2024,
Le Vice-Président du CIAS,



Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.